

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DVD 200 Association Animation, Insertion et Culture Vélo - Attribution d'une subvention d'un montant de 22 000 euros.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la demande de subvention formulée le 21 mai 2015 par l'association Animation, Insertion, Culture et Vélo ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2015 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association Animation, Insertion, Culture et Vélo une convention pour l'attribution d'une subvention de 22 000 euros ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte joint à la présente délibération, avec l'association Animation, Insertion, Culture et Vélo, sis au 38 bis quai de la Marne à Paris (19^{ème}).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 22 000 euros est attribuée à l'association Animation, Insertion, Culture et Vélo (n° SIMPA 567 n° dossier 2015_07133).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 820, article 6574, ligne P001 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2015.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO